



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

DDTM 83
Service Aménagement Règlementaire Fiscalité
Bureau Utilisation des Sols
Quartier du Plan
83170 BRIGNOLES

Service régional de l'archéologie

N° 516

Affaire suivie par :
Corinne LANDURE
Tél. : 04 42 99 10 13
corinne.landure@culture.gouv.fr

Aix-en-Provence, le 25/01/2021

Réf SRA: CL 2021/34682

Objet : 83 - SALERNES - Huchane - PC 83121 20k0050

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Conformément au Code du patrimoine - livre V, nous accusons réception, à la date du 6 janvier 2021, du dossier de demande de permis de construire n° 83121 - 20k0050 déposé par SA NEOEN sur la commune de SALERNES, Huchane.

Si, dans le délai de 1 mois à compter de la date mentionnée à l'alinéa précédent, suite à la modification de l'article L. 522-2 du code du patrimoine, le Préfet de Région n'a édicté aucune prescription ou n'a pas fait connaître son intention d'en édicter, le projet référencé ci-dessus ne donnera pas lieu à prescription archéologique.

Pour la Directrice régionale des affaires culturelles par
interim
et par délégation
Le conservateur régional de l'archéologie

Xavier DELESTRE